



## Mot de la Présidente du Jury

et

## Proclamation des résultats

Professeur **Joseph DJOGBENOU**, Président du Comité scientifique de la 7<sup>ème</sup> édition,

Professeurs, Maîtres, membres du Comité scientifique,

Professeurs, Maîtres, Mesdames, Messieurs, les membres du Jury,

Maître **Nicolin ASSOGBA**, Avocat associé de D2A Société Civile Professionnelle d'Avocats, partenaire privilégié qui accueille le présent évènement,

Maître **Aurore ATCHADE**, Représentante de D2A Société Civile Professionnelle d'Avocats,

Monsieur **Paul BAYZELON**, Responsable de l'UNIDA, partenaire privilégié de la SID, Acteur majeur de la promotion de l'OHADA en Afrique,

Chers Représentants des structures partenaires en vos grades et rangs,

**Madame Sèïmi Miriame Gradice TAMEGNON**, lauréate résidant au Bénin,

**Monsieur Ayola Taïwo ONIONKITON**, lauréat résidant au Bénin,

**Madame Noëlle Eldaa KAM LOWE**, lauréate résidant au Cameroun pour laquelle une cérémonie sera organisée ultérieurement au Cameroun,

**Monsieur Cheikh Saad Bouh THIAM**, lauréat de la 6<sup>ème</sup> édition résidant au Sénégal,

Docteur **Jairus AGOSSADOU**, Représentant de l'organisation du Prix du Meilleur Ecrit OHADA, Président de la cérémonie de remise de prix,

Docteur **Ravel Benny DJIELON MOUTCHEU**, Président de la Société Internationale de Droit (SID),

Monsieur **Qowiyou FASSASSI**, Secrétaire général et Représentant de la Société Internationale de Droit (SID) à la présente cérémonie à Cotonou,

Docteur **Youbi Bouhari MARÉ**, Project Manager du Concours du Meilleur Ecrit,

Mesdames, Messieurs les membres de l'équipe de l'organisation du Concours du Meilleur Ecrit,

Monsieur **Samson NORMAN**, Représentant du Cabinet SIRE OHADA, cher Collègue,

Mesdames Messieurs les invités, en vos grands et rangs,



**Cérémonie de remise de prix – PME OHADA, 7<sup>ème</sup> édition  
Le 22 décembre 2025 - Cotonou, Cabinet D2A**



Cette année encore grâce au Prix du Meilleur Ecrit OHADA organisé par la Société Internationale du Droit (SID), j'ai fait de belles rencontres d'enseignants chercheurs d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord. J'ai également eu le privilège de lire des productions scientifiques de bonne facture de juristes africains dont certaines ont été primées. Merci à la SID de continuer à nous enrichir par cette expérience du donné et du recevoir.

Pour la deuxième année consécutive, la Société Internationale du Droit m'a fait l'honneur de me faire présider le jury composé d'imminents enseignants chercheurs et de praticiens rompus à la tâche. Le Comité scientifique sous la supervision duquel est organisé ce prix est composé des plus prestigieux juristes universitaires et praticiens de renommée internationale. Le Comité scientifique est présidé depuis 2024 par le Professeur Joseph DJOGBENOU, Agrégé des facultés de Droit, de nationalité béninoise, fondateur du Cabinet partenaire D2A SCP d'avocats, qu'on ne présente plus.

La septième édition, lancée le 27 janvier 2025 et qui s'achève par la présente cérémonie, a été une année particulière en ce sens que les divergences d'appréciation de plusieurs articles nous ont conduit à solliciter pour une troisième correction cinq membres du Comité scientifique contre une seule sollicitation l'année dernière. Sur les cinq membres du Comité scientifique, quatre ont pu se rendre disponibles malgré l'urgence de notre sollicitation ; ce qui nous a permis de délibérer dans le délai imparti. Je voudrais ici remercier chacun des membres du Comité scientifique dont l'agenda quotidien relève pourtant d'un défi.

Chers collègues du jury, je vous adresse également ma gratitude pour votre disponibilité, votre esprit constructif et l'ambiance de cordialité qui a prévalu durant toute l'année. Il m'a été fort agréable de faire équipe avec vous pour faire avancer le droit OHADA.

La SID continue de rehausser d'année en année la qualité de l'organisation du Prix du Meilleur Ecrit en prenant en compte, entre autres, les suggestions formulées à l'issue des délibérations. C'est à cette rigueur que je m'associe en acceptant d'apporter ma modeste contribution à cette belle initiative intellectuelle qui va désormais au-delà du droit



**Cérémonie de remise de prix – PME OHADA, 7<sup>ème</sup> édition  
Le 22 décembre 2025 - Cotonou, Cabinet D2A**



OHADA pour s'ouvrir à la propriété intellectuelle et au droit public. Messieurs les responsables de la SID, trouvez ici l'expression de mon admiration.

Chers candidats, lauréats ou non, votre premier mérite est votre participation à ce concours. L'écriture d'un article de droit nécessite de la technicité, de la méthodologie, beaucoup de recherches et du temps. Mais c'est sans le moindre doute la répétition de cet exercice qui fera de chacun de vous un juriste abouti et respecté tel un artisan qui aura pris l'habitude de forger pour mériter d'être appelé un jour « forgeron ». Au nom du jury, recevez nos sincères félicitations et nos encouragements. Pour les candidats qui n'ont pu être primés cette année, n'hésitez pas à vous mettre à nouveau en compétition.

Mesdames, Messieurs, à l'issue des délibérations conformes aux critères d'appréciation du Prix, le jury de la septième édition du Prix du Meilleur écrit OHADA a souverainement décidé lors de sa réunion tenue le 25 juin 2025, ce qui suit :

**Sont déclarés vainqueurs de la 7<sup>ème</sup> édition du Prix du Meilleur Ecrit -OHADA :**

- **Catégorie Meilleur commentaire de décision de justice**

**Lauréate : Madame Sèïmi Miriame Gradice TAMEGNON**

Rédactrice du commentaire de décision de justice « La rigueur de la CCJA face à la propriété contestée : entre protection des tiers et orthodoxie procédurale » dont le numéro d'anonymat était **C1**.

La lauréate est de nationalité béninoise.

- **Catégorie Meilleur article**

**1<sup>er</sup> : Monsieur Ayola Taiwo ONIONKITON**

Rédacteur de l'article « Le bel avenir de l'immunité d'exécution des personnes publiques en droit OHADA » dont le numéro d'anonymat était **A7**.

Le lauréat est de nationalité béninoise.



*Cérémonie de remise de prix – PME OHADA, 7<sup>ème</sup> édition  
Le 22 décembre 2025 - Cotonou, Cabinet D2A*



**2<sup>ème</sup> : Madame Noëlle Eldaa KAM LOWE**

Rédactrice de l'article « L'avenir de l'immunité d'exécution après la révision de l'AUPSRVE : entre promesses d'effectivité et défis de mise en œuvre » dont le numéro d'anonymat était **A6**.

La lauréate est de nationalité camerounaise.

**Il est précisé que l'anonymat n'a été retiré par le comité d'organisation qu'après la réunion de délibération du jury.**

Mesdames, Messieurs, je voudrais requérir votre attention une seconde de plus pour vous préciser que malgré nos efforts et démarches, nous n'avons pas été en mesure d'organiser l'année dernière une cérémonie officielle de remise de prix au Sénégal. Nous réitérons nos excuses à **Monsieur Cheikh Saad Bouh THIAM**, lauréat de la 6<sup>ème</sup> édition résidant au Sénégal. C'est pourquoi il vous a été proposé, cher Monsieur, de vous joindre à la présence cérémonie au cours de laquelle votre diplôme d'honneur vous sera officiellement remis virtuellement. Sentez-vous à l'aise parmi vos camarades de la septième édition.

**Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite une belle cérémonie.**

Fait à Paris, le 22 décembre 2025

**Arlette BOCCOVI**